

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 2024-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-06  
RELATIF À UNE POLITIQUE INCITATIVE À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET  
RÉUTILISABLES**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un bébé utilise près de 5 000 couches jetables avant son seuil de propreté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire réduire les impacts environnementaux de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a mis en œuvre un programme de subventions pour inciter les jeunes parents de son territoire à acheter des couches lavables, un choix écologique;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de modifier le programme actuel afin d'ajouter des produits admissibles au remboursement;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par la conseillère Mme Martine Lanctôt lors de la séance ordinaire du 12 août 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

***Il est proposé par Martine Lanctôt***

***Appuyé par Joël Nadeau***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

**1. PRÉAMBULES**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**2. OBJECTIF**

Par souci environnemental et dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles, la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite offrir aux jeunes parents de son territoire une aide financière incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables.

En plus d'aider les parents à économiser, cette politique permet de réduire les coûts de disposition des couches jetables et contribue à réduire l'empreinte écologique de la Municipalité. Un bébé utilise près de 5 000 couches jetables au cours de sa vie.

### **3. PRODUITS ACCEPTÉS**

Les produits acceptés dans le cadre de cette politique sont les suivants :

- Couches lavables;
- Couches lavables pour la piscine;
- Culottes d'apprentissage lavables;
- Accessoires pour couches lavables :
  - Couvre-couches;
  - Insertions absorbante;
  - Feuillet lavables (les feuillets à usages unique ne sont pas admissibles);
- Matériel pour confectionner un ensemble d'au moins 20 couches (maximum 15 mètres de tissus absorbant ou imperméable. Peut être accompagné d'accessoires comme des élastiques, du fil, des boutons pressions, etc. Les accessoires à eux seuls ne peuvent pas être remboursés.).

### **4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour qu'une demande soit admissible, elle devra répondre aux critères suivants :

- Le parent doit résider sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille lors de la demande;
- Être le parent ou le tuteur légal d'un enfant âgé de 24 mois ou moins;
- Avoir acheté des produits admissibles avoir en main la facture originale et avoir rempli le formulaire de demande d'aide financière dans un délai de 120 jours (4 mois) suivant la date d'achat;
- Avoir fait la preuve de son admissibilité en fournissant les documents requis à l'article 6 de cette présente politique;
- Ne pas avoir obtenu l'incitatif de la Municipalité pour le même enfant précédemment;
- Que des fonds soient toujours disponibles dans l'enveloppe de la politique au moment de la demande.

### **5. MONTANT DE LA CONTRIBUTION**

Suivant la confirmation de l'admissibilité aux conditions décrites à l'article 4, la Municipalité est heureuse d'offrir un remboursement de 50 % du coût de la facture admissible et ce, jusqu'à un montant maximal de 150 \$.

Une seule subvention est accordée pour chaque enfant de 24 mois et moins.

### **6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE**

Le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables et réutilisables » doit être dûment complété et accompagné des documents suivants :

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo reconnue du demandeur (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport seront considérés comme des pièces valides)

- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, bail de location, facture d'électricité ou de télécommunications seront considérées comme une preuve légale);
- Photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance OU une preuve d'adoption de l'enfant âgé de 24 mois et moins;
- Facture originale des produits énoncés à l'article 3.

## **7. TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

Le formulaire complété et les pièces justificatives doivent être acheminés au bureau municipal à l'adresse suivante :

Municipalité du canton de Saint-Camille  
85, rue Desrivières  
Saint-Camille (Québec) J0A 1G0

Les demandes de subvention seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Le fonctionnaire responsable traitera la demande seulement lorsque cette dernière sera complète.

## **8. MODALITÉS DE VERSEMENT**

L'aide financière est payable en un versement au moyen d'un chèque libellé au nom du demandeur inscrit dans le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables et réutilisables » dans un délai pouvant aller jusqu'à 40 jours suivant la réception d'une demande complète et admissible.

L'aide financière est disponible jusqu'à épuisement des fonds. La Municipalité du canton de Saint-Camille se réserve le droit de prolonger ou mettre fin au programme en tout temps.

La Municipalité du canton de Saint-Camille se dégage de toutes responsabilités en lien avec les couches lavables acquises dans le cadre de cette politique.

## **9. ABROGATION**

Le présent règlement remplace et abroge le Règlement 2020-06 concernant une Politique incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables.

## **10. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à Saint-Camille, le 9 septembre 2024.

---

Philippe Pagé  
Maire

---

Julie Vaillancourt  
Directrice Générale et greffière-trésorière

*Avis de motion : .....12 août 2024*  
*Projet de règlement : .....12 août 2024*  
*Adoption : .....9 septembre 2024*  
*Entrée en vigueur : .....16 septembre 2024*  
*Publication.....16 septembre 2024*



## Formulaire

### Demande de remboursement pour l'achat de couches lavables et réutilisables

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDERESSE

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

#### IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance ou d'adoption : \_\_\_\_\_

#### ***Si naissance ou adoption multiple***

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance ou d'adoption : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance ou d'adoption : \_\_\_\_\_

#### DOCUMENTS À FOURNIR

Pour recevoir votre remboursement, vous devez fournir les documents suivants :

- Original de la preuve d'achat des produits admissibles
- Photocopie du certificat de naissance/déclaration de naissance/certificat d'adoption de l'enfant
- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur ou de la demanderesse
- Preuve de résidence du demandeur ou de la demanderesse

Je, soussigné, affirme avoir pris connaissance des exigences du programme d'aide financière et j'atteste que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont véridiques et complets.

Signature du demandeur ou de la demanderesse : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

~~~~~

#### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : \_\_\_\_\_

Répond aux critères :     Oui     Non

État de la demande :     Acceptée     Refusée

Montant total des achats : \_\_\_\_\_

Montant accordé : \_\_\_\_\_    Paiement fait le : \_\_\_\_\_